

TABLEAU DES AIDES FINANCIÈRES AUX ASCE POUR LE SECTEUR SPORT 2024

Commission permanente : Sport				
Type d'aide	Montant	Critères	Documents à fournir	Modalités de versement
«création d'activité»	Dans la limite de 50 % de la dépense aide d'un montant maximum de 1 000€	- achat de matériels - achat vêtements pour un jeu collectif restant à la propriété de l'ASCE - location de matériel et de structure	Lors de la demande : - compte d'exploitation N-1 - budget prévisionnel de l'année N - devis et facture	100 % versés après validation de la CPS
«handisport»	Dans la limite de 50 % de la dépense aide d'un montant maximum de 1 000€	Au cas par cas selon le handicap et la discipline dans le cadre d'une activité sportive de la FNASCE	- lettre de motivation - attestation du président d'ASCE ou de l'URASCE	100 % versés après acceptation du dossier par La CPS et information en comité directeur fédéral
À l'organisation d'un challenge national,	3 500 € challenge uni-disciplinaire et Pluri-disciplinaire	Organisé par une ASCE ou une URASCE et/ou rattaché à une organisation extérieure	Voir sur le site de la FNASCE, rubrique sport, boîte à outils du VP sport (dossier de candidature) https://www.fnasce.org/boite-a-outils-du-vice-president-sports-r7711.html	- 1 500 € à la signature de la convention entre l'organisateur et la FNASCE - 1 000 € à la validation du dossier d'inscriptions par la CPS - 1 000 € à réception des bilans moral et financier et des photos dans les trois mois suivant le challenge
Aux challenges onéreux	- aide pour la location d'une structure (chapiteau, privatisation d'un complexe sportif) et/ou prestataire extérieur encadrant La manifestation (moniteurs, encadrants, Chronométreurs, arbitres....) 50 % de la dépense plafonnée à 3 000€	Location d'une structure ou paiement de prestataire nécessaires à la tenue du challenge (ex : voiliers, bowling)	- demande écrite de l'organisateur du challenge lors du dépôt du dossier - bilan de la manifestation à fournir dans les 3 mois suivants le challenge - demande de l'organisateur lors de l'établissement du budget prévisionnel	Le versement est effectué après examen du bilan du challenge et des factures de la structure ou du prestataire par la CPS
«aide spécifique Matériel challenge»	- ASCE organisatrice du challenge location ou achat de matériel 50% de la facture plafonnée à 800€	Prise en charge de matériel nécessaire À la bonne tenue de l'activité	Facture concernant l'achat ou la location	Versée après examen des documents en CPS